



A l'attention de toutes les Teams du Tour Voile 2021,

Royan, le lundi 19 juillet 2021,

Objet : Réponse à une question relative à l'article 17.6 des Instructions de Course du Tour Voile 2021

Référence : « Demande d'avenant aux IC » (courrier reçu le dimanche 18 juillet à Châtelailon-Plage)

Vous, l'ensemble des Teams du Tour Voile 2021, nous avez questionnés sur la possibilité de supprimer par avenant la règle 17.6 des Instructions de Course du Tour Voile 2021.

Après étude de la question et concertation avec les différentes instances compétentes, la direction de l'événement a pris la décision de laisser cette règle en l'état jusqu'à la fin de la compétition. Il ne nous paraît pas opportun de supprimer une règle des Instructions de Course alors que la compétition est très avancée, à quatre jours de course de la fin de l'événement à fortiori.

Nous sommes en revanche à l'écoute des remontées de votre part concernant la réussite de l'événement. Aussi, la question autour de l'article 17.6 des Instructions de Course du Tour Voile 2021 sera à nouveau étudiée lors de la préparation des éditions prochaines du Tour Voile.

Vous souhaitant à tous une très bonne fin de compétition.

Thibault PARENT
Directeur du Tour Voile

Pierre HAYS
Directeur adjoint du Tour Voile